



Calcul décompte congés

Par **FRED33FH**, le **22/06/2019** à **11:57**

Bonjour,rrnrnJ'ai une amie qui travaille dans la grande distribution (en supermarché en somme ^). L'etablissement ou elle travaille est ouvert 7 jours sur 7 (dimanche matin seulement) et parfois les jours fériés (à la discrétion des patrons).rrnrnAyant 2 enfants et plus de 15 ans d'ancienneté, il est convenu avec ses patrons qu'elle ne travaille ni le dimanche (excepté pendant les fêtes de fin d'année), ni les jours fériés.rnrnDe plus, elle est de repos le mardi en complément du dimanche. Le samedi elle travaille en général sur la demie journée (soit le matin soit l'après midi).rrnrnEn mai dernier, elle a demandé à poser le lundi 6 pour qu'elle parte du samedi 4 après midi au mercredi 8 soir. Sa patronne lui ayant dis qu'elle pouvait ne pas venir le samedi matin aussi si cela l'arrangeait, elle ne s'est pas méfiée.rnrnSur son bulletin de salaire on lui a retiré 3 jours de congés alors qu'en réalité elle n'en demandait qu'un ; en effet, elle avait prévu de travailler le samedi matin, prendre le lundi seulement en congés payés, elle est de repos le mardi normalement et le 8 mai étant férié elle ne devait pas travailler.rnrnrnPouvez vous apporter quelques éclaircissement sur ce cas particulier et si les jours qui lui sont décompés sont justifiés? Merci par avance.

Par **morobar**, le **22/06/2019** à **19:42**

Bonjour,rrnrnDépart le vendredi et retour le marcredi cela fait samedi, lundi et mardi.